Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 -77 – 78 – 91 – 92 – 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les département d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) – 75/92/93/94 (5,39 €) – 77/78/95 (5,14 €)

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 15 avril 2021, constitution de la SAS :
Dénomination sociale :

BEEF HOUSE

Capital social : 20.000 Euros
Siège social : 11 avenue de la Fontaine du Berger 77230 SAINT MARD,
Objet : L'exploitation de restaurant
Président : M. Yiyi HU, 28 Résidence du Roux 22300 LANNION
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions: Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX

Enquête publique

COMMUNE DE CITRY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation du chemin rural dit de Fontaine d'Ain au Plessier, commune de CITRY (77730)

Par arrêté n 15/2021 du 02 avril 2021, Monsieur le Maire de Citry a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jour consécutive, relative à:
- **L'aliénation du reliquat du chemin rural dit de Fontaine d' Ain au Plessier.**

Du lundi 31 mai 2021 au lundi 14 juin 2021 inclus.

Monsieur Alain LEGOUHY a été désigné commissaire-enquêteur par Monsieur Thierry FLEISCHMAN, Maire de la commune de Citry.

Monsieur Alain LEGOUHY, se tiendra à la disposition du public en mairie les :
- **Lundi 31 mai 2021 de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 14 juin 2021 de 14h00 à 17h00**

Le dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra déposer ses observations:
- Dans le registre,
- Sur le site internet de la commune : https://www.citry.fr/,
- Par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie.

Le Maire,
Thierry FLEISCHMAN

COMMUNE DE GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS, par délibérations des 11 octobre 2019 et 05 mars 2021, a décidé la vente d'un tronçon d'un chemin rural classé dans le domaine privé communal.

Conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, cette vente nécessite préalablement à sa réalisation une enquête publique.

Par arrêté du 24 mars 2021, Monsieur le Maire a définit les modalités d'organisation de cette enquête publique et désigné Madame DELAFOSSE Monique en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Cette enquête publique se déroulera **du 07 juin au 23 juin inclus.**

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi au vendredi de 14h00 à 17h30) et un registre de recueil des observations et avis sera à disposition.

Madame le Commissaire-Enquêteur tiendra une **permanence d'accueil le samedi 12 juin en mairie de 9h00 à 12h00.**

Les observations éventuelles du public peuvent être adressées par écrit à la mairie (7, rue de la Croix Boissée 77720 GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS), sous enveloppe libellée à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, laquelle les annexera au registre d'enquête. Ces observations devront parvenir en mairie avant la date de clôture de l'enquête.

Les observations et avis pourront, durant toute la période de mise en enquête, être adressés par mail à l'adresse suivante : enquetepubliquegrandpuits@orange.fr et seront transmis à Madame Le Commissaire-Enquêteur.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE ROISSY EN BRIE

Par arrêté municipal n 85/2021 en date du 07 avril 2021, est prescrite pendant 31 jours consécutifs **du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mercredi 16 juin 2021 à 17h00,** dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, une enquête publique portant sur la révision du règlement local de publicité.

Le projet de Règlement Local de Publicité édicte des prescriptions relatives aux publicités, enseignes et prel -enseignes visibles de toute voie ouverte al¿ la circulation publique. Ces règles, adaptées au contexte local, sont plus restrictives que le règlement national, et peuvent être générales ou s'appliquer al¿ des zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de révision local de publicité, qui doit pour autant garantir la liberté d'expression ainsi que la libertél du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du service Energies, Mobilités et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne , sera tenu à la disposition du public :

- dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le seul samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : www.roissyenbrie77.fr, rubriques : vivre à roissy, urbanisme, révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre dématérialisé accessible :
* dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié.
* sur le site internet de la commune, à l'adresse précitée.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : revisionrlp@enquetepublique.net

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête précité. Ces observations seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur E.S.G.T, Expert Géomètre DPLG en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Melun pour diligenter cette enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés **aux lieux, dates et heures suivants** :

- Lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête).
- Samedi 29 mai 2021 de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 16 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête).

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du Maire, Monsieur François BOUCHART ou du Premier Maire- Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets et des quartiers Monsieur Jonathan ZERDOUN, ainsi qu'auprès du responsable du service urbanisme de la Mairie, Monsieur Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Wattripont, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Wattripont 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête aux services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, ainsi qu'en Préfecture du Département, 12, rue des Saints Pères, 77000 MELUN. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Roissy-en-Brie statuera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Parisien
VENTES IMMOBILIÈRES
aux enchères publiques
www.leparisien.fr/ferrari/
TEAM MEDIA Imagine

Divers société

COMMERCIAL ET DE LOISIRS TERRESTRES ET FLUVIAL
SAS en liquidation au capital de 3 300 €
Siège social : 37 avenue de Strasbourg 77120 COULOMMIERS
820 617 116 RCS MEAUX
Par décision du 31/12/2020 l'associé unique approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus de gestion et décharge de mandat au Liquidateur et prononce la clôture de la liquidation.
Mention au RCS de MEAUX

« ZIG ZAG & FINICION »
E.U.R.L. au capital de 300,00 Euros
Siège social : 1 RUE CHARLES HILDEVERT 77178 OISSERY
R.C.S : 853 769 610 Meaux

TRANSFERT DE SIEGE
Par décision de l'associé unique du 30/03/2021, il a été décidé le transfert du siège de la Société, domiciliée au **« 1 RUE CHARLES HILDEVERT - 77178 OISSERY »**, elle sera désormais domiciliée au **«176 RUE DU CAROUGE - 51530 CRAMANT ».**
L'article 4 « SIEGE SOCIAL » des Statuts a été modifié en conséquence.
Toutes les démarches ont été faites à cet effet.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de MEAUX.

Vente aux Enchères

ferrari publicité
ANNONCES LÉGALES des VENTES IMMOBILIÈRES JUDICIAIRES
7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS
www.ferrari.fr - T. 01.42.96.05.50

SCP TOURAUT & ASSOCIES
Société d'Avocats
26 rue des Cordeliers
77100 MEAUX

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT
en l'audience des Criées, Salle N° 1 du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX
Palais de Justice, 44 avenue du Président Salvador Allende à 77100 MEAUX

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 1ER JUILLET 2021 à 10 HEURES
UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE COMMERCIAL
(anciennement AUBERGE DE CONDE)
RESTAURANT ET HOTELLERIE AVEC PARKING
Sis 1 et 1 B avenue de Montmirail
à LA FERTE SOUS JOUARRE (Seine et Marne)
VISITE LE VENDREDI 18 JUIN 2021 DE 8 H À 10 H

A la requête de :
La SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE, société civile professionnelle inscrite au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 500 966 999, dont le siège social est à MEAUX (77100) 49-51 avenue du Président Salvador Allende, agissant par Maître Philippe ANGEL, désigné en qualité de liquidateur, nommée à cette fonction par jugement du tribunal de commerce de MEAUX du 19 septembre 2016.
Ayant pour avocat la SCP TOURAUT & ASSOCIES, société d'avocats inter barreaux dont le siège est à MEAUX (77100) 26 rue des Cordeliers, intervenant par Maître François MEURIN, avocat associé

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE
UN ENSEMBLE IMMOBILIER d'une superficie de 1.149,51 m²,
A USAGE COMMERCIAL,
RESTAURANT ET HOTELLERIE AVEC PARKING
sis 1 et 1 B avenue de Montmirail à **LA FERTE SOUS JOUARRE (77260).**
Cadastré :
- lieudit « 1 avenue de Montmirail», section AZ N° **192** pour une contenance de 7 ares et 33 centiares,
- lieudit « 1 B avenue de Montmirail » section AZ N° **460** pour une contenance de 5 ares et 10 centiares.
Il n'a pas été possible d'établir le DPE en l'absence des données de consommations de chauffage et d'eau chaude.
OCCUPATION : Les lieux sont inoccupés

MISE A PRIX : 1.200.000 €
avec faculté de baisse d'un tiers à défaut d'enchérisseur
FRAIS: Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX ou en consultation gratuite sur le site avoventes.fr
FAIT ET REDIGE PAR LA SCP TOURAUT & ASSOCIES, Société d'Avocats poursuivante,
A Meaux, le 6 mai 2021
S'ADRESSER POUR LES RENSEIGNEMENTS A :
La SCP TOURAUT & ASSOCIES société d'Avocats
Inter-barreaux dont le siège est à MEAUX (Ligne directe secrétariat : 01.60.09.99.65) Cabinets Secondaires : PARIS, MELUN et CHESSY
- www.scp-touraut.com
Pour enchérir le ministère d'un Avocat exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX est obligatoire.
Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix à l'ordre de la CARPA SEQUESTRE est obligatoire.